



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **14 FEV. 2024**

*Le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
La Ministre déléguée chargée des Outre-mer*

Mesdames et Messieurs les élus,
Chères Mahoraises, chers Mahorais,

Depuis plusieurs semaines, la vie à Mayotte a été paralysée par la mobilisation d'une grande part de la population contre la situation très difficile que connaît l'archipel. Depuis Paris, nous avons été régulièrement tenus informés des événements sur place par le préfet de Mayotte et les agents de l'Etat, dont nous saluons le travail et l'engagement constants depuis deux ans, ainsi que par vos représentants, élus locaux et parlementaires, qui se sont fait l'écho de vos attentes. Nous sommes venus à votre rencontre au lendemain de la formation du Gouvernement, non seulement pour vous écouter, mais pour apporter des réponses à la hauteur des défis immenses que nous devons relever, afin que Mayotte et sa population connaissent l'avenir qu'elles méritent.

Ces défis sont nombreux sur le plan social, éducatif, sanitaire et économique. Par sa jeunesse, sa situation géographique, son potentiel touristique et sa richesse environnementale inestimable, Mayotte possède tous les atouts pour les relever et construire une stratégie de développement vertueuse. Toutefois, rien ne sera possible sans faire face préalablement aux défis de l'insécurité et de l'immigration clandestine qui minent la paix publique et rendent insoutenables les nombreux investissements publics consentis sur l'archipel.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement a déployé des moyens très importants pour éradiquer le fléau de la violence et de l'immigration clandestine. Depuis 2017, les effectifs de police et de gendarmerie déployés sur l'île ont doublé. L'opération Shikandra, lancée en 2019, a permis de doubler les capacités d'interception en mer et de procéder à l'éloignement de 90 000 étrangers en situation irrégulière en 3 ans.

En début d'année 2023, le lancement à la demande du Président de la République de l'opération civilo-militaire Wambushu a donné lieu à un déploiement inédit de moyens pour agir simultanément dans trois directions : lutter contre la violence et la criminalité organisée, ce qui s'est traduit par l'interpellation et la présentation à l'autorité judiciaire de 60 chefs de bande ; résorber l'habitat insalubre, ce qui a donné lieu à plus de 700 décasages et au relogement de 500 personnes ; lutter contre l'immigration clandestine en déployant des moyens inédits de nos forces armées et de sécurité intérieure. En 2023, 661 kwassas ont été ainsi interceptés, 592 passeurs interpellés et près de 25 000 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits à la frontière.

Malgré ces efforts d'une ampleur inédite, la situation reste très préoccupante sur le plan sécuritaire et migratoire. Au-delà de l'immigration clandestine en provenance des îles voisines, Mayotte est aujourd'hui confrontée à une immigration irrégulière en provenance d'Afrique continentale, dont l'occupation du stade de Cavani est aujourd'hui l'illustration.

Cette occupation doit cesser. C'est la raison pour laquelle nous avons donné pour **instruction au préfet de Mayotte de mettre un terme à cette occupation illégale sans délai**, en application des procédures prévues par la loi. Parallèlement à notre déplacement à Mayotte, une mission de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a été envoyée dans plusieurs pays d'Afrique continentale pour poursuivre les discussions sur des accords de transit et de retours des ressortissants présents illégalement sur notre territoire.

Protéger durablement Mayotte nécessite toutefois d'aller beaucoup plus loin. Conformément aux annonces formulées lors de mon déplacement ce dimanche, nous vous confirmons la volonté du chef de l'Etat et du Gouvernement de changer radicalement de paradigme pour mettre fin à l'attractivité de Mayotte pour l'immigration clandestine.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement va mettre un **terme à Mayotte à l'acquisition de la nationalité française en application du « droit du sol »**. Sous l'effet de la pression migratoire et de la natalité qui y est associée, la population de Mayotte a en effet doublé en 20 ans, dont au moins la moitié de ressortissants étrangers, eux-mêmes pour moitié en situation irrégulière, situation unique sur le sol la République. Les trois-quarts des 10 000 naissances à Mayotte sont issues de mères de nationalité étrangère, et près de la moitié des enfants qui naissent chaque année à Mayotte ont deux parents étrangers. Notre droit permet actuellement de devenir Français en vertu du droit du sol. Il permet aussi à leurs parents de solliciter *a posteriori* un titre de séjour au motif qu'ils sont les parents d'un enfant Français, ce qui constitue un facteur d'attractivité migratoire évident, insoutenable pour Mayotte. Si la loi récente a déjà apporté des restrictions à ce droit, ce qui a permis de faire baisser de moitié les acquisitions de nationalité française par des mineurs, la pression migratoire constante qui pèse sur Mayotte justifie de ne plus laisser perdurer la perspective d'un titre de séjour à des ressortissants étrangers du seul fait de donner naissance à un enfant à Mayotte.

Les effets de cette mesure se combineront à ceux de la loi *Contrôler l'immigration, améliorer l'immigration* promulguée le 26 janvier 2024, qui offre des moyens spécifiques pour réduire très fortement le nombre de titres de séjour délivrés à Mayotte au titre de l'immigration familiale. **Le bénéfice du regroupement familial devient ainsi extrêmement encadré**, tout comme les conditions d'attribution des titres de séjour aux parents d'enfants français qui doivent apporter la preuve de leur contribution effective à l'entretien de l'enfant depuis sa naissance ou au moins depuis trois ans. Dans le cadre de ces dispositions, **le Gouvernement entend renforcer drastiquement la lutte contre les reconnaissances frauduleuses de paternité**, qui se font avec de nombreuses complicités de mahorais, comme vous le savez.

Pour protéger Mayotte d'une pression migratoire à laquelle elle n'est pas en mesure de faire face, le Gouvernement engagera par ailleurs une **deuxième phase de l'opération civilo-militaire Wambushu** lancée en 2023. Pour prévenir les arrivées en mer, un « rideau de fer » sera constitué en déployant en mer des moyens renforcés de la Marine Nationale, combinés à des capacités renforcées d'interception dans nos eaux territoriales, et à des capacités de détection nouvelles permises par de nouveaux radars, des drones et des moyens de surveillance aériens. A terre, les capacités de détection et d'interpellation déployées en 2023 seront accrues, en appui des policiers et des gendarmes. **Les opérations de démantèlement de filières se poursuivront grâce au déploiement d'équipes d'enquêtes spécialisées**, mises à la disposition du Procureur de la République, qui pourront s'appuyer, depuis la loi Immigration, sur la criminalisation des passeurs qui agissent en bande organisée et encourent désormais jusqu'à 20 ans de réclusion.

Répondre au défi de l'immigration suppose enfin de prendre des mesures pragmatiques pour minimiser la charge de l'accueil de l'immigration régulière à Mayotte. A cet égard, **nous vous confirmons que le Gouvernement proposera de refondre totalement le droit des étrangers à Mayotte pour baisser drastiquement le nombre de titres et mettre également fin au titre de séjour territorialisé.**

Ces dernières mesures intégreront le **projet de loi d'« urgence pour Mayotte » que nous présenterons au Conseil des ministres du 22 mai**, en menant une étroite concertation avec les élus du territoire en amont. En parallèle, le Gouvernement veillera à mettre en place les dispositifs d'aide aux entreprises, à l'instar de ceux mis en œuvre durant la crise de la sécheresse, afin de les accompagner dans le contexte économique actuel.

Nous appelons désormais l'ensemble des forces vives de Mayotte à **lever les barrages qui asphyxient totalement aujourd'hui le fonctionnement de l'île et entravent l'action des forces de l'ordre dans la lutte contre l'immigration irrégulière et l'insécurité**, comme nous en avons convenu avec leurs représentants dimanche dernier. Nous appelons également l'ensemble des élus à se rendre disponibles dans les prochaines semaines, dans le cadre de la concertation sur le projet de loi que mènera la ministre déléguée. Nous appelons enfin les collectivités territoriales, en premier lieu le Conseil départemental, à soutenir l'action de l'Etat, notamment en participant à la maîtrise du foncier et la lutte contre l'habitat indigne, en exonérant l'Etat du paiement de l'octroi de mer pour toutes ses activités régaliennes et en permettant l'accès gratuit aux barges entre Petite terre et Grande terre.

Si les barrages sont effectivement levés, la ministre déléguée en charge des Outre-mer se rendra de nouveau à Mayotte dans les prochains jours afin de travailler sur l'ensemble de ces sujets avec les collectifs, les acteurs économiques et les élus.



Gérald DARMANIN



Marie GUEVENOUX